

**ASSEMBLÉE NATIONALE**9 mai 2024

---

**ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)**

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N ° 2505

présenté par

Mme Petex, M. Brigand, M. Vatin, Mme Serre, M. Bourgeaux, M. Viry, M. Bazin, M. Boucard et  
Mme Bazin-Malgras**ARTICLE 9**

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« peut comporter »

le mot :

« comporte ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à garantir dans la loi que cette évaluation ait lieu et qu'elle prenne en compte l'ensemble des propriétés des sols, c'est-à-dire les propriétés physiques, chimiques et biologiques des sols.